

Dossier : 2022_04657
Projet : 2022 DAC 131
Siret : 440 669 844 00019
Paris Asso : 19634

Fiche de présentation

L'ESPRIT JAZZ

1 - PRESENTATION GENERALE

Forme juridique : association loi 1901
Raison sociale : L'ESPRIT JAZZ
Siège social : 19, rue des Frigos 75013 Paris

Objet : Cette association a pour objet de faire connaître, de diffuser et de développer la culture du jazz, musique universelle du 20^{ème} siècle sous toutes ses formes.

Date de dépôt des statuts : 21 septembre 1999, modifiés le 28 décembre 2000 et le 3 décembre 2001.

Président : Monsieur Jérémy Charbaut
Secrétaire : Monsieur Thierry Durepaire
Trésorière : Madame Nicole Hognon

- **L'association est-elle liée conventionnellement à la Ville :** Non
- **L'association exerce-t-elle d'autres activités que celles subventionnées par la Ville :** Oui

2 - PRESENTATION FINANCIERE

- **Analyse des comptes de l'association au 31/12/2020 :**

- Bilan :

	2020	2019
Total du bilan	202 319 €	216 319 €
Total des immobilisations	804 €	600 €
Endettement	90 688 €	125 536 €
Trésorerie	169 991 €	104 699 €
Fonds de roulement	110 968 €	90 183 €

Les capitaux propres, composés de 90 783 € de report à nouveau et 20988 € de résultat de l'exercice, se montent à 111 772 €.

Le fonds de roulement est positif et correspond à 154 jours de fonctionnement (51 jours en 2019) et la trésorerie à 236 jours (59 jours en 2019).

L'endettement (90 688 €) est couvert par l'actif circulant (201 657 €). L'endettement diminue et la trésorerie augmente. La situation financière de l'association s'améliore.

- Compte de résultat :

	2020	2019
Produits	283 432 €	637 640 €
Charges	262 444 €	643 698 €
Résultat	20 988 €	- 6 057 €

Les produits d'exploitation diminuent de 55% à 283 113 €. Les produits sont composés à 62% d'autres produits (Fonds dédiés), à 22% de ressources propres, à 11% de subventions et à 6% de reprises et transfert de charges.

Les charges d'exploitation diminuent de 58% à 262 444 €. Les charges sont constituées de 52% de charges de personnel, de 47% d'autres achats et de charges externes et de 1% de diverses charges.

L'exercice 2020 enregistre un résultat d'exploitation de 20 668 €, un résultat financier de 319 € et un résultat net de 20 988 €.

3 - PRESENTATION FINANCIERE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- **Coût de l'action à subventionner** : 428 033 €
 - **Montant de la subvention sollicitée** : 24 000 € à la DAC
 - **Montant de la subvention proposée** : 15 000 €
 - **Ligne de compte d'emploi** : Musique / événements/festivals
- **Budget prévisionnel 2022 de l'association «L'Esprit Jazz »**

Charges		
Frais artistiques	153 849 €	36%
Frais techniques	126 104 €	29%
Communication et billetterie	74 980 €	18%
Frais de structure	62 600 €	15%
Divers	10 500 €	2%
Total	428 033 €	100%

Produits		
Ressources propres	82 700 €	19%
Subvention Mairie de Paris (DAC et DJS)	28 000 €	7%
Autres subventions (Région, CNM, Sacem...)	77 700 €	18%
Caisse des dépôts et consignations	60 000 €	14%
Soutiens privés (mécénat BNP...)	179 633 €	42%
Total	428 033 €	100%

En raison de la situation sanitaire l'association projette uniquement d'organiser son festival en 2022. De ce fait le prévisionnel de l'association se confond avec celui du festival. Le budget est présenté en équilibre à hauteur de 428 033 €. L'association bénéficie également de contributions volontaires en nature (bénévolat, mise à disposition de locaux, promotion), valorisées à hauteur de 295 213 €.

Les charges se composent à 36% de dépenses artistiques, à 29% de frais techniques, à 18% de frais de communication et gestion de la billetterie, à 15% de frais de structure et à 2% de diverses dépenses.

Les ressources proviennent à 42% de soutiens privés (mécénat), à 39% de subventions (Etat, Région, Ville, CNM et sociétés civiles) et à 19% de ressources propres (billetterie, bar...).

Le montant de la subvention sollicitée auprès de la DAC (24 000 €) représente un peu plus de 5% des produits prévisionnels.

- **Subventions des dernières années :**

- 2015 : 22 000 € (DAC : 15 000 €; DJS : 4 500 €; DASES : 2 500 €)
- 2016 : 22 000 € (DAC : 15 000 €; DJS : 4 500 €; DASES : 2 500 €)
- 2017 : 22 000 € (DAC : 15 000 €; DJS : 4 500 €; DASES : 2 500 €)
- 2018 : 22 000 € (DAC : 15 000 €; DJS : 4 500 €; DASES : 2 500 €)
- 2019 : 24 000 € (DAC : 15 000 € bureau musique et 2000 € Grande exclusion; DJS : 4 500 €; DASES : 2 500 €)
- 2020 : 24 500 € (DAC : 15 000 € bureau musique et 4 000 € Grande exclusion; DJS : 4 500 €; DASES : 1 000 €)
- 2021 : 15 000 € (DAC) et 2 000 € (DJS) en fonctionnement et 8 000 € (DAC) en investissement.